

Préinscription aux accueils de loisirs Vacances d'hiver 2019

A REMETTRE LE 9 FEVRIER 2019 DERNIER DELAI
Mercredi 6 février à l'accueil de loisirs
Vendredi 8 février à l'accueil périscolaire matin / soir ou en mairie
Samedi 9 février : boîtes aux lettres de la Mairie

Cette année, les vacances d'hiver auront lieu du lundi 25 février 2019 au vendredi 8 mars 2019.
 Pour que votre enfant soit accepté en ALSH, il est indispensable de le **préinscrire avant le 9/02/2019**.

Attention, les préinscriptions rendues dans les cahiers de classes ne seront pas prises en compte.

Nom – Prénom de l'enfant : _____
 Classe _____ Ecole fréquentée : _____
 Accueil de loisirs fréquenté habituellement : _____
 Nom du représentant légal : _____
 Adresse : _____
 Numéro de téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
 Date de remise : ____ / ____ / 2019 Signature : _____

Cochez les jours de présence de votre enfant (1 feuille de préinscription par enfant)

Attention ! Toute préinscription non respectée sera facturée à hauteur de 100% de la prestation sélectionnée.

Les enfants non préinscrits ne pourront être acceptés sur les accueils de loisirs.

Une fois la préinscription effectuée, aucune modification n'est possible.

lundi 25/02	mardi 26/02	mercredi 27/02	jeudi 28/02	vendredi 1 ^{er} /03
lundi 4/03	mardi 5/03	mercredi 6/03	jeudi 7/03	vendredi 8/03

(Papillon à remettre OBLIGATOIREMENT aux parents)

✂.....

Accusé de réception - préinscription pour les vacances d'hiver 2019

A présenter le premier jour des vacances

lundi 25/02	mardi 26/02	mercredi 27/02	jeudi 28/02	vendredi 1 ^{er} /03
lundi 4/03	mardi 5/03	mercredi 6/03	jeudi 7/03	vendredi 8/03

Nom – prénom de l'enfant : _____ Date de remise : ____ / ____ / 2019

Accueil de loisirs : _____ Nombre de journées réservées : ____

Papillon de retour établi par (Nom et Prénom) : _____